



SAINT-CALIXTE

Grandir
à Cœur de Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 791-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 13 avril 2026, le règlement n° 791-2026, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 21^E JOUR D'AVRIL 2026.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE